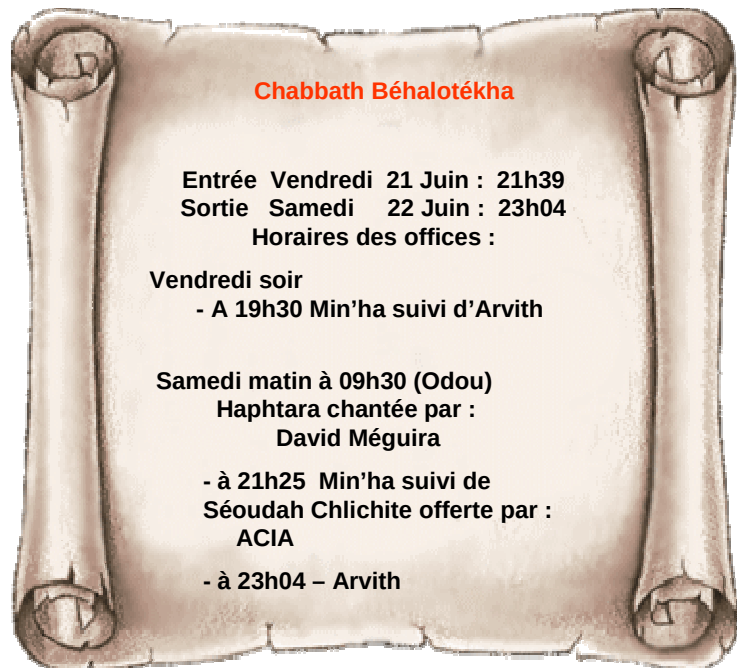




Semaine 25 – Du 16 au 22 Juin 2019 (du 13 au 19 Sivan 5779)

La e-letter est dédiée à la mémoire de Sassia bat Belhara Melki, nifteret le 14 Sivan

Les dates & horaires



La paracha en bref ...

Béaalotékha (Nombres 8,1 – 12,16)

Il est commandé à Aharon d'élever de la lumière dans les lampes de la Ménorah, et la tribu de Lévi est initiée dans le service du sanctuaire.

Un « second Pessa'h » est instauré en réponse à la requête « Pourquoi serions-nous lésés ? » d'un groupe de Juifs qui n'avaient pas pu offrir le sacrifice pascal en son temps, car ils étaient alors rituellement impurs. Hachem prescrit à Moïse les procédures relatives aux voyages et aux campements du peuple d'Israël dans le désert, et le peuple en formations quitte le mont Sinaï auprès duquel il avait campé pendant près d'un an.

Le peuple est mécontent du « pain céleste » (la manne) qu'il reçoit et exige à Moïse de lui procurer de la viande. Moïse désigne 70 anciens, à qui il transmet une émanation de son esprit, pour l'assister dans la pesante tâche de gouverner le peuple. Myriam parle négativement au sujet de Moïse et est punie par la lèpre ; Moïse prie pour sa guérison et la communauté toute entière attend son retour pendant sept jours.

Etude

Texte tiré du livre « Étude quotidienne des Lois du Langage » du 'Hafets 'Haïm.

Avant de décider qu'on doit réprimander une personne pour ce qu'elle a fait, on doit être absolument sûr qu'elle a réellement commis une faute.

Le commandement « Juge ton prochain avec équité (Vayikra 19,15), nous apprend que lorsqu'on voit une personne commettre une faute qui n'est pas dans son caractère, on doit s'efforcer de la juger favorablement. S'il existe la moindre possibilité d'interpréter positivement sa conduite, on a l'obligation de le faire.

S'il est absolument évident qu'une personne a commis une faute qui n'est pas dans son caractère, on a le devoir de juger qu'elle l'a immédiatement regrettée et s'est déjà repentie. En parler à d'autres serait du lachon hara.